

Mon mari et moi voudrions ajouter nos noms à la liste de plus en plus longue de pensionnés qui protestent contre les coupes effectuées par le gouvernement. . .

Nous comprenons que des coupes sont nécessaires, mais nous sommes d'avis que la récupération des pensions de vieillesse est une façon injuste et irresponsable de faire ces coupes.

La dernière lettre vient de M. et M<sup>me</sup> Neveu. Ils écrivent ce qui suit:

Mon épouse et moi voulons exprimer notre opposition à la récupération des pensions de vieillesse proposée par M. Wilson. Même si, dans l'immédiat, cette proposition ne vise que les riches. . . nous croyons qu'elle finira pas toucher les personnes à revenu beaucoup plus modeste.

À notre avis, l'universalité des pensions de vieillesse devrait être respectée comme un droit que possède chaque Canadien.

Nous croyons que la proposition du ministre des Finances menace notre stabilité financière pendant nos années de retraite. Nous sommes à la retraite depuis neuf ans et espérons avoir les moyens de rester dans notre maison de nombreuses années encore.

Monsieur le Président, ces remarques ne viennent pas de moi. J'ai déjà exprimé mon opinion à la Chambre des communes. Ce sont les remarques d'un nombre infime de retraités de ma circonscription, qui m'ont écrit en tant que leur représentante à la Chambre. Je ne suis pas la seule à avoir reçu des centaines de lettres de ce genre. Je suis certaine que tous les ministériels en ont reçu des centaines aussi, mais que, pour une raison ou une autre, ils n'ont pas le courage de s'opposer à leur ministre des Finances et de voter contre cette mesure.

**Mme Joy Langan (Mission—Coquitlam):** Monsieur le Président, je faisais des réserves sur certaines des autres dispositions dont nous avons discuté ce matin, mais j'ai été vraiment outrée par la proposition de récupérer les pensions de vieillesse et les allocations familiales.

J'ai déjà dit à la Chambre, et je le répète, que des mesures comme la récupération des pensions de vieillesse et des allocations familiales transforment la politique sociale en politique d'assistance sociale, et que tout cela se fait au nom de l'harmonisation.

Mon collègue, le député de Sault Ste. Marie, a dit que sous le premier ministre actuel, la vision nationale du Canada a fait place à une vision qui tient complètement de l'entreprise privée. Le gouvernement actuel a bradé, fermé, privatisé ou comprimé les meilleurs éléments de cette vision nationale. Air Canada, VIA Rail, Postes Canada et Radio-Canada n'en sont que quelques exemples. Voici qu'avec la mesure à l'étude on s'en prend à l'élément le plus précieux de notre vision nationale, l'universalité des programmes sociaux.

### *Initiatives ministérielles*

Les programmes sociaux les premiers attaqués sont ceux des pensions de vieillesse et des allocations familiales. Nous nous demandons quels seront ceux qui le seront en deuxième lieu, puis en troisième, en quatrième et en cinquième lieu.

Un des députés, qui est intervenu plus tôt dans le débat de la motion, a parlé d'une dépêche de la Presse Canadienne de 1984 qui rapportait les paroles du premier ministre. Ce dernier avait déclaré: «Notre position est simple et sans détour. Nous sommes en faveur de l'universalité des programmes sociaux et nous n'y toucherons pas.» Le premier ministre est-il déphasé? A-t-il perdu le contrôle? A-t-il oublié cette promesse?

Je voulais le croire pendant la dernière campagne électorale, tout comme la plupart des Canadiens, et les personnes âgées voulaient certes croire qu'on ne toucherait pas au principe d'universalité certes. Mais les actes sont plus éloquentes que les paroles. Cette mesure législative a été présentée de façon dissimulée: pas dans le cadre d'une politique sociale, comme quelqu'un l'a déjà dit, et sans aucun débat satisfaisant dans les comités. On l'a en fait présentée subrepticement dans cet amas de modifications dans l'espoir que nous allions tous ne pas la remarquer. C'est une chose que les Canadiens ne peuvent pas admettre.

D'après le système du ministre des Finances, le niveau de revenus à partir duquel commence la récupération grimpera conformément à la formule de désindexation qui existe dans le régime fiscal. En d'autres termes, celui qui gagne 40 000 \$ par année et qui voit ses revenus augmenter par l'effet de l'inflation, va dépasser en 1997 le seuil de récupération de l'allocation familiale qui est fixé à 56 309 \$.

Pour les retraités, la récupération est encore plus complexe et s'installe plus lentement. Mais à vue de nez, le travailleur qui, à 28 ans, gagne 28 000 \$ ou le salaire industriel moyen d'aujourd'hui, aura été atteint par la récupération au moment de prendre sa retraite. Et cela à supposer que les revenus suivent le rythme de l'inflation, et que les revenus de retraite s'établissent à 70 p. 100 des revenus d'avant la retraite.

Il s'ensuit qu'au rythme de 28 000 \$ pour un travailleur de 28 ans, 40 000 \$ pour un travailleur de 40 ans et 50 000 \$ pour un travailleur de 50 ans, dans 20 ans un Canadien sur 4 subira la récupération totale ou partielle de sa pension. Un million de retraités d'ici 20 ans seront victimes de cette récupération.

**M. McDermid:** Si nous revenions à la situation d'un budget équilibré, vous n'auriez pas à vous en inquiéter.